

OBJET :

**Ecole Jules Ferry
Aménagement d'une
buanderie**

56146
convocation du
6 Novembre 1956

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 1956

Le Dix Novembre 1956 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU COUZINET, GAUSSEL, BARROT, POUGET, LAURENT, COUNIL-Paul, GUILLAUD, BROTREAU, BARRIERE, ETCHEBER, DOMEQ, BOURDEILLE, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUFOUR, CHAMBOULAN, PAPEAU

formant la majorité des membres en exercice

M. Barrière a été élu Secrétaire.

M. l'Adjoint Technique a établi un devis estimatif pour la réfection de la toiture de la buanderie affectée à l'enseignement ménager. Cette toiture qui fut réalisée de façon fragmentaire et hétérogène est à refaire entièrement.

Les travaux prévus permettront de plafonner ce local et supprimer les courants d'air, le bâtiment s'harmonisant d'autre part avec les bâtiments contigus.

La commission des Travaux a donné un avis favorable à ce projet dont la réalisation s'éleverait à 400.000 frs environ. La Commission des Finances a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager convenablement le local utilisé à l'Ecole Jules Ferry comme buanderie

Considérant qu'il importe que le bâtiment s'harmonise avec ceux l'entourant

Vu les plans et devis préparés par les services Techniques de la Mairie

décide

- le principe d'engager la dépense pour la remise en état du bâtiment suivant les plans préparés par les services techniques
- d'autoriser M. le Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux et signer les marchés devant intervenir.
- dit que la dépense sera mandatée ch XXI, art. 1 "Entretien des bâtiments scolaires".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 3 Décembre 1956
Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 8 Décembre 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

